

Première Synthèses

Informations

LES DISPARITÉS LOCALES DE SORTIES DES LISTES DE L'ANPE : l'apport de 22 études régionales

Au sein des 22 régions de France métropolitaine, il existe à la fois de fortes disparités et des régularités spatiales dans les vitesses de sortie des listes de l'ANPE (1), mesurées au niveau géographique fin de la commune. La diversité des 22 régions métropolitaines permet aussi d'identifier des effets plus spécifiques à certaines régions. La proximité avec un pays frontalier a ainsi le plus souvent une influence favorable sur les chances de sortir rapidement des listes de l'ANPE (« effet frontière »). La concentration, sur certains territoires, d'activités économiques en déclin ou en forte mutation peut rendre plus difficile un retour rapide vers l'emploi (effet « spécialisation de l'emploi »). Certains territoires, notamment touristiques, ont des performances contrastées selon le caractère plus ou moins durable des sorties (effet « durabilité de l'emploi »). Enfin, la population des grandes métropoles régionales présente des caractéristiques plus favorables au retour à l'emploi que dans le reste de la région (effet « capitale régionale »).

Le lieu de résidence peut exercer un effet déterminant sur les chances de trouver un emploi. Entre les habitants d'une grande banlieue parisienne, ceux d'une métropole régionale fortement créatrice d'emplois ou, encore, ceux d'une commune rurale isolée, les inégalités d'accès à l'emploi sont très marquées. De façon générale, des facteurs purement spatiaux peuvent faire obstacle à l'accès ou au retour à l'emploi : distance physique au lieu de travail et problèmes de mobilité géographique, processus de ségrégation urbaine, effets de frontière, enclavement, discrimination territoriale... Tous ces effets de territoire interviennent à des niveaux plus ou moins fins, si bien qu'il peut exister des différences d'accès à l'emploi très fortes d'une commune à l'autre, voire d'un quartier à l'autre.

Mesurer localement la vitesse et la durabilité des sorties des listes des demandeurs d'emploi

Les données statistiques disponibles ne permettent pas de mesurer à un niveau spatial très fin les taux de retour à l'emploi

des demandeurs d'emploi. En effet, si les données du fichier historique de l'ANPE (1) permettent de connaître, au niveau de la commune, les durées d'inscription sur les listes des demandeurs d'emploi, elles ne mesurent qu'imparfaitement la reprise d'emploi. D'une part, certains demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE occupent déjà un emploi (cas des demandeurs d'emploi en activité réduite), d'autre part, toutes les sorties des listes de l'ANPE ne sont pas des retours à l'emploi. Chaque mois, seul un quart environ des sorties des listes de l'ANPE se fait pour reprise d'emploi déclarée. Certaines reprises d'emploi ne sont toutefois pas déclarées par les demandeurs d'emploi et se trouvent assimilées à tort à des « absences au contrôle » ou « radiations administratives ».

(1) Pôle emploi depuis janvier 2009.

Selon les enquêtes menées trimestriellement auprès d'un échantillon de « sortants » des listes de l'ANPE, environ la moitié des demandeurs d'emploi quitte effectivement l'ANPE pour reprise d'emploi. Les autres ont interrompu leur recherche d'emploi, sont partis en formations, n'ont pas renouvelé leur demande, ont oublié d'actualiser leur situation et vont se réinscrire dans les semaines suivantes ou ont fait l'objet d'une radiation administrative.

Afin d'approcher au mieux les disparités d'accès à l'emploi au niveau communal, le modèle SOLSTICE (Système d'Observation Localisé et de Simulation des Trajectoires d'Insertion, de Chômage et d'Emploi), développé par le Centre d'études de l'emploi (CEE), a privilégié deux définitions plus ou moins extensives de la sortie des listes de l'ANPE : *les sorties des listes de l'ANPE*, quel que soit le motif de sortie renseigné (y compris les absences au contrôle et les radiations administratives) ; *les sorties pour reprises d'emploi déclarées* (encadré 1). Alors que la première définition dépasse le champ du retour à l'emploi, la deuxième définition le sous-estime car elle ignore une partie des reprises d'emploi non déclarées par les demandeurs d'emploi à l'ANPE. Mobiliser simultanément ces deux variables permet ainsi d'encadrer la réalité des sorties de listes pour retour à l'emploi.

Afin de tenir compte de l'effet de la composition socio-économique des demandeurs d'emploi sur les disparités locales observées, deux types d'indicateurs sont estimés au niveau communal [1]. Le premier indicateur, appelé « durée brute », correspond à la durée moyenne d'inscription sur les listes de l'ANPE observée dans la commune. Cette durée brute combine deux effets : d'une part, la capacité du territoire à faciliter la sortie des listes de l'ANPE, notamment *via* le retour à l'emploi, d'autre part, la capacité individuelle des demandeurs

Le modèle **SOLSTICE**, développé au Centre d'études de l'emploi (CEE), étudie les disparités spatiales du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE et des allocataires du RMI sur l'ensemble du territoire métropolitain à un niveau géographique très fin, celui de la commune ou du quartier de ville (ou par agrégation à n'importe quel autre niveau). Les chances de retour à l'emploi sont évaluées dans chaque localité à l'aide de techniques économétriques appliquées à des micro-données issues de sources administratives exhaustives. Ces données sont ensuite appariées avec d'autres sources géolocalisées afin de développer un Système d'Observation Localisé et de Simulation des Trajectoires d'Insertion, de Chômage et d'Emploi.

SOLSTICE s'inscrit dans un projet scientifique visant à étudier l'emploi à l'aide d'indicateurs de flux, de type taux de retour à l'emploi ou durée du chômage. Les chercheurs porteurs de ce projet mobilisent à la fois des méthodes quantitatives (économétrie des modèles de durée, économétrie spatiale), des techniques cartographiques et des approches qualitatives (enquêtes de terrain).

Une première version de **SOLSTICE** a été développée suite à une demande du CERC (Centre d'Études des Revenus et des Coûts) dans le cadre de son rapport de 2005 intitulé « Aider au retour à l'emploi » et a fait l'objet d'une étude nationale sur les deux populations, demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE et allocataires du RMI [1]. Une deuxième version, élaborée dans le cadre d'un appel à projets de la Dares, a permis de mener les 22 études régionales sur les disparités territoriales de sorties des listes de l'ANPE, dont une synthèse fait l'objet de la présente étude [2]. **SOLSTICE** a été mobilisé à nouveau par le Haut-commissariat aux solidarités actives contre la pauvreté pour définir les zones témoins de l'expérimentation du revenu de solidarité active (RSA) [3].

d'emploi à retrouver un travail, elle-même fonction de l'ensemble de leurs caractéristiques socio-économiques (âge, diplôme, qualification...). Pour bien séparer les effets de territoire des effets individuels, un deuxième indicateur, appelé « durée nette », est introduit. Il s'agit de la durée d'inscription que l'on devrait constater si les demandeurs d'emploi, au sein de la région, avaient les mêmes caractéristiques sur tous les territoires. Elle est obtenue en attribuant à la main-d'œuvre de chaque localité une composition socio-économique identique à celle de sa région d'appartenance. Cette méthode permet de faire ressortir l'effet de territoire « toutes choses égales par ailleurs » et de rendre les durées nettes des différentes localités directement comparables au sein de chaque région (encadré 2).

Enfin, pour prendre en compte la nature plus ou moins pérenne des sorties des listes de l'ANPE, deux mesures sont mobilisées. La première considère qu'un demandeur d'emploi est sorti des listes de l'ANPE s'il est sorti du fichier depuis au moins un mois. La seconde vise à mesurer les sorties durables : un deman-

deur d'emploi n'est considéré sorti des listes de l'ANPE qu'après un délai de six mois sans réinscription.

À la demande de la Dares, des estimations locales de sorties des listes de l'ANPE, selon les diverses définitions envisagées, ont été réalisées par le CEE dans chacune des régions de France métropolitaine et diffusées sous la forme de 22 études régionales [2]. On dispose ainsi d'un vaste ensemble d'observations locales inédites qui ont été produites selon un procédé uniforme dans toutes les régions, ce qui rend possible des comparaisons à la fois entre régions et au sein des régions. Les résultats présentés ci-après se centrent sur les sorties des listes de l'ANPE, quel qu'en soit le motif. Sauf exception, les sorties des listes s'entendent comme des sorties de plus d'un mois.

Disparités et régularités spatiales

Les chances de sorties des listes de l'ANPE sont très différentes d'une localité à l'autre. Dans chacune des régions, les disparités locales sont très marquées

Tableau 1
Des durées locales d'inscription sur les listes
très dispersées dans toutes les régions

Durées brutes en mois	Région la plus homogène Franche-Comté	Région médiane Champagne-Ardenne	Région la plus contrastée PACA
Nombre de communes de la région pour lesquelles les durées d'inscription sur les listes sont calculées	1 786	1 947	963
Durée d'inscription maximale dans les 10 % de communes où la durée est la plus faible (D1) .	10,1	8,9	7,6
Durée d'inscription minimale dans les 10 % de communes où la durée est la plus forte (D9) ...	14,6	13,5	12,2
Rapport inter-décile (D9/D1)	1,4	1,5	1,6

Source : CEE, estimations Solstice, à partir du Fichier Historique Statistique de l'ANPE 2001-2006.

Lecture : les taux de sortie des listes de l'ANPE sont évalués dans chaque localité à l'aide d'estimations économétriques de modèles de durées à effets fixes locaux puis sont exprimés en espérance de durée d'inscription. Le demandeur d'emploi est supposé sortir des listes de l'ANPE s'il ne se réinscrit pas dans un délai d'un mois.

entre les communes. Pour l'illustrer, le tableau 1 présente les durées brutes d'inscription sur les listes de l'ANPE pour les déciles extrêmes et leur rapport dans différentes régions. Si l'on se situe dans la région médiane du point de vue des disparités intercommunales, qui est la Champagne-Ardenne, la durée d'inscription n'excède pas 8,9

mois dans les 10 % des localités les plus favorables, alors qu'elle dépasse 13,5 mois dans les 10 % les moins favorables, soit un rapport inter-décile élevé de 1,5. Ce rapport atteint 1,6 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, région où la dispersion des durées locales d'inscription est la plus forte. Il est encore de 1,4 en Franche-Comté, région où les

disparités entre communes sont les plus faibles. Quelle que soit la région, il est très fréquent de voir des communes contiguës appartenir à des déciles extrêmes de la distribution des durées d'inscription [2].

Au-delà de cette apparente diversité, on relève des régularités dans la distribution spatiale des chances de sortir du chômage. Il existe en effet des ensembles de communes contiguës qui forment des zones homogènes du point de vue des chances de sortir des listes de l'ANPE. Ces régularités spatiales, observées au niveau national [4], peuvent également être observées dans chacune des régions. Ces territoires homogènes ont des périmètres variés, qui ne recoupent aucune des frontières administratives connues. Certaines frontières empruntent les limites administratives des cantons ou des départements, alors que d'autres s'étalent sans être affectés par les limites administratives.

Encadré 2

SOURCES ET MÉTHODE

Le Fichier Historique Statistique de l'ANPE est mobilisé, dans sa version exhaustive, afin de pouvoir suivre les trajectoires des demandeurs d'emploi qui se sont inscrits entre le 1^{er} juillet 2001 et le 30 juin 2002 sur près de cinq ans, soit jusqu'au 31 mars 2006.

Le champ des demandeurs d'emploi couverts par l'étude est large : il s'agit de l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois dans les catégories 1, 2, 3 et 6, 7, 8 qu'ils soient ou non indemnisés. Cette définition prend en compte les demandeurs d'emploi qui n'exercent pas ou peu d'activité réduite (catégories 1 à 3) et les demandeurs d'emploi qui exercent une activité réduite de plus de 78 heures par mois, qu'ils recherchent un CDI à temps complet (catégorie 6), à temps partiel (catégorie 7), ou un autre contrat (catégorie 8). Depuis 2009, les données sur les demandeurs d'emploi sont présentées selon de nouveaux regroupements statistiques (catégories A, B, C, D, E).

Le taux de sortie des listes de l'ANPE est modélisé en retenant une spécification de Weibull : il est une fonction du temps passé au chômage et dépend aussi des caractéristiques de l'individu, telles que l'âge, le sexe ou le niveau de diplôme (spécification).

Les taux de sortie et les espérances de durée d'inscription sur les listes de l'ANPE sont calculés au niveau communal, pour autant qu'il y ait un nombre suffisant d'observations dans chaque localité. Lorsqu'au moins 100 demandeurs d'emploi résident dans une commune, les indicateurs sont calculés au niveau de cette localité. S'il y a moins de 100 demandeurs d'emploi, la commune est regroupée avec les autres communes de son code postal dans lesquelles résident également moins de 100 demandeurs d'emploi. Les indicateurs sont alors calculés au niveau de ce code postal. S'il y a moins de 100 demandeurs d'emploi au niveau du code postal, les indicateurs ne sont pas calculés. Le seuil de 100 demandeurs d'emploi inscrits assure à la fois des estimations de qualité et une bonne couverture du territoire.

L'indicateur de « durée brute » correspond à la durée moyenne d'inscription observée dans la commune. L'indicateur de « durée nette » est obtenu en estimant un modèle à effets fixes au niveau communal. Ce modèle inclut, en plus des effets fixes locaux, toutes les caractéristiques socio-économiques des demandeurs d'emploi. Les durées nettes présentées sont les durées d'inscription qu'aurait un demandeur d'emploi ayant les caractéristiques socio-économiques moyennes de sa région, en laissant les effets fixes locaux inchangés. Par construction, la durée nette neutralise donc toutes les différences de composition socio-économique de la main-d'œuvre, puisque l'on impose la même valeur des variables socio-économiques à toutes les unités locales au sein de chaque région.

La durée nette représente un effet de territoire car elle est corrigée des caractéristiques des demandeurs d'emploi. Elle peut se décliner en plusieurs composantes : la plus importante est vraisemblablement reliée à la demande de travail (implantation des entreprises par activité, par exemple), mais elle inclut également des facteurs reliés aux interactions avec des agents économiques locaux (effet de pairs (1), de quartier) ou encore l'effet des mesures de politiques de l'emploi quand elles sont spécifiques à la commune.

(1) On parle d'« effet de pairs » lorsque le comportement d'un individu est influencé par le comportement des individus qui l'entourent, qu'il côtoie (exemple : la réussite d'un élève dépend des caractéristiques socio-économiques des autres élèves de sa classe).

Des effets de territoire dans toutes les régions

La dispersion locale des durées d'inscription est peu affectée par le passage d'une durée brute à une durée nette (2). L'écart inter-décile reste très élevé dans toutes les régions. Globalement, les écarts entre localités s'expliquent peu par des différences de composition socio-économique des demandeurs d'emploi. Les espaces les plus favorables ou les plus défavorables à une sortie rapide des listes de l'ANPE ne le doivent donc pas, pour l'essentiel, à la structure des populations qui les composent. Il existe bien un effet de territoire qui s'ajoute aux caractéristiques individuelles des demandeurs d'emploi présents sur ces territoires.

Les facteurs susceptibles d'expliquer ces effets de territoire sont

potentiellement nombreux : dynamisme local du marché du travail et de la création d'emploi, distance physique aux emplois, qualité des réseaux d'acteurs locaux et des intermédiaires du marché du travail, action des réseaux sociaux qui peuvent favoriser la ségrégation spatiale, ou encore phénomènes de discrimination territoriale envers telle ou telle localité. Dans chacune des 22 régions, la localisation des activités économiques joue un rôle important dans l'explication des disparités spatiales de durée de maintien sur les listes de l'ANPE. Mais d'autres déterminants doivent être mobilisés pour compléter l'analyse,

comme cela a été constaté dans de nombreuses régions et vérifié de façon approfondie en Ile-de-France [5].

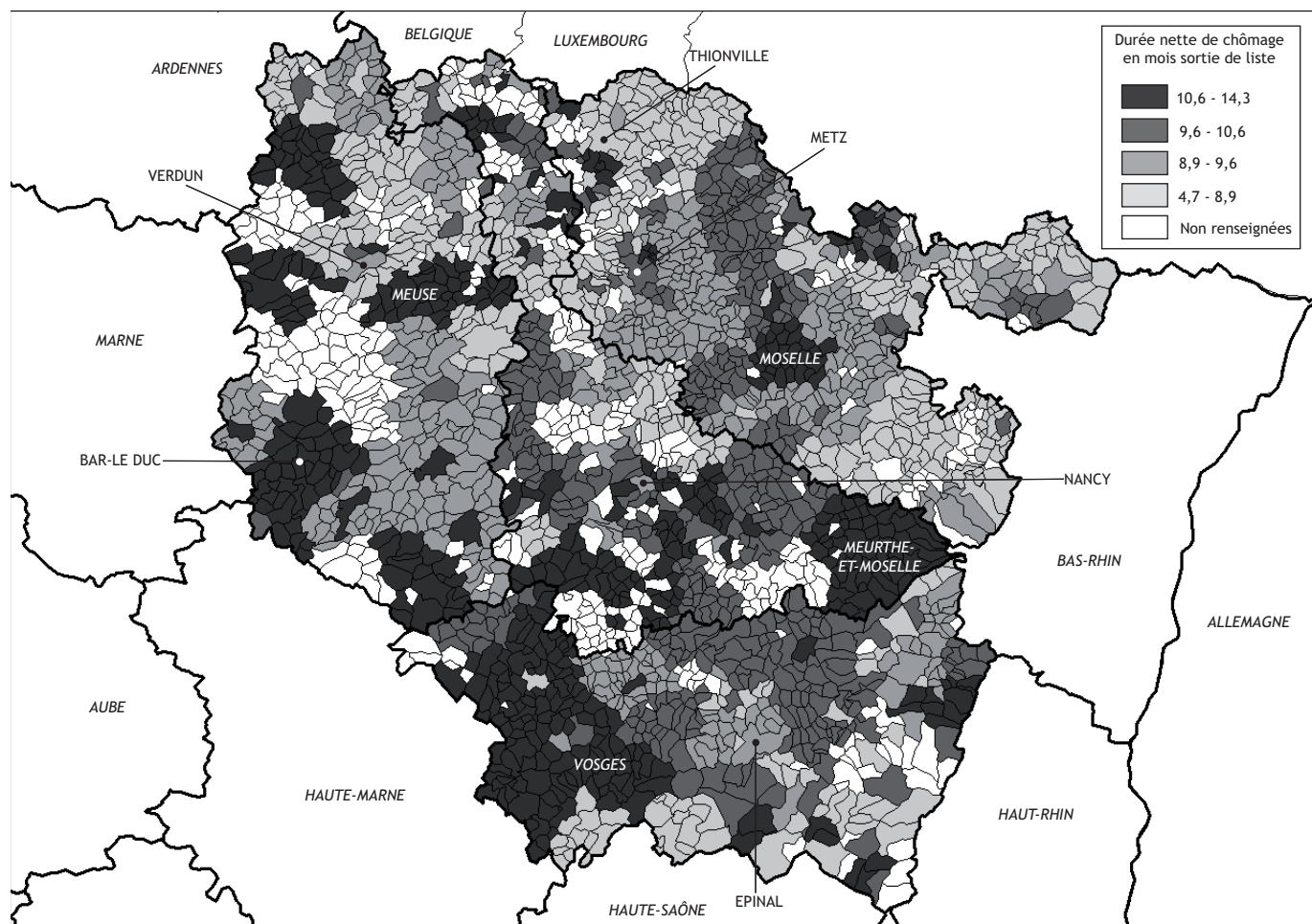
L'« effet frontière »

La présence d'une frontière avec un pays voisin agit souvent favorablement sur la vitesse de sortie des listes des demandeurs d'emploi. Ainsi, la partie nord de la Lorraine se caractérise par de faibles durées nettes d'inscription sur les listes de l'ANPE (3) à l'inverse de sa partie sud, où le maintien sur les listes de l'ANPE est plus long (carte 1). Dans la partie nord, ce sont les zones

(2) Ce constat est également vérifié si l'on se fonde sur les sorties pour reprises d'emploi déclarées.

(3) Les durées nettes sont les durées que l'on constaterait si les demandeurs d'emploi de chaque localité possédaient les caractéristiques socio-économiques moyennes de la région.

Carte 1
Les durées nettes d'inscription sur les listes de l'ANPE en Lorraine



Lecture : les « durées nettes » sont établies en calculant les taux de sortie des listes de l'ANPE que la localité aurait si sa population avait la même structure que celle de la région (en neutralisant l'effet du sexe, de l'âge, de la nationalité, de la situation matrimoniale, du nombre d'enfants, du plus haut diplôme obtenu, handicap, du type de contrat recherché, du métier recherché...). Les communes en gris clair sont celles où l'on sort en moyenne le plus vite des listes (durées nettes faibles). Les communes en gris foncé sont celles où la vitesse de sorties des listes est la plus lente (durées nettes élevées).

Source : CEE, estimations Solstice, à partir du Fichier Historique Statistique de l'ANPE 2001-2006.

frontalières qui présentent souvent des durées d'inscription les plus courtes de la région. Ces territoires profitent de l'effet du travail frontalier, en direction du Luxembourg notamment, qui est en forte expansion. En 2006, près de 70 % des frontaliers lorrains se rendent quotidiennement au Luxembourg pour y travailler. Le dynamisme propre à cette proximité frontalière, qui se répercute favorablement sur la vitesse du retour à l'emploi, s'explique par plusieurs facteurs : l'embauche au Luxembourg (qui offre plus d'emplois, de meilleurs salaires et avantages sociaux), le développement d'entreprises ayant une clientèle locale et luxembourgeoise ou internationale, le développement économique des villes profitant des navettes domicile-travail vers le Luxembourg. La Lorraine

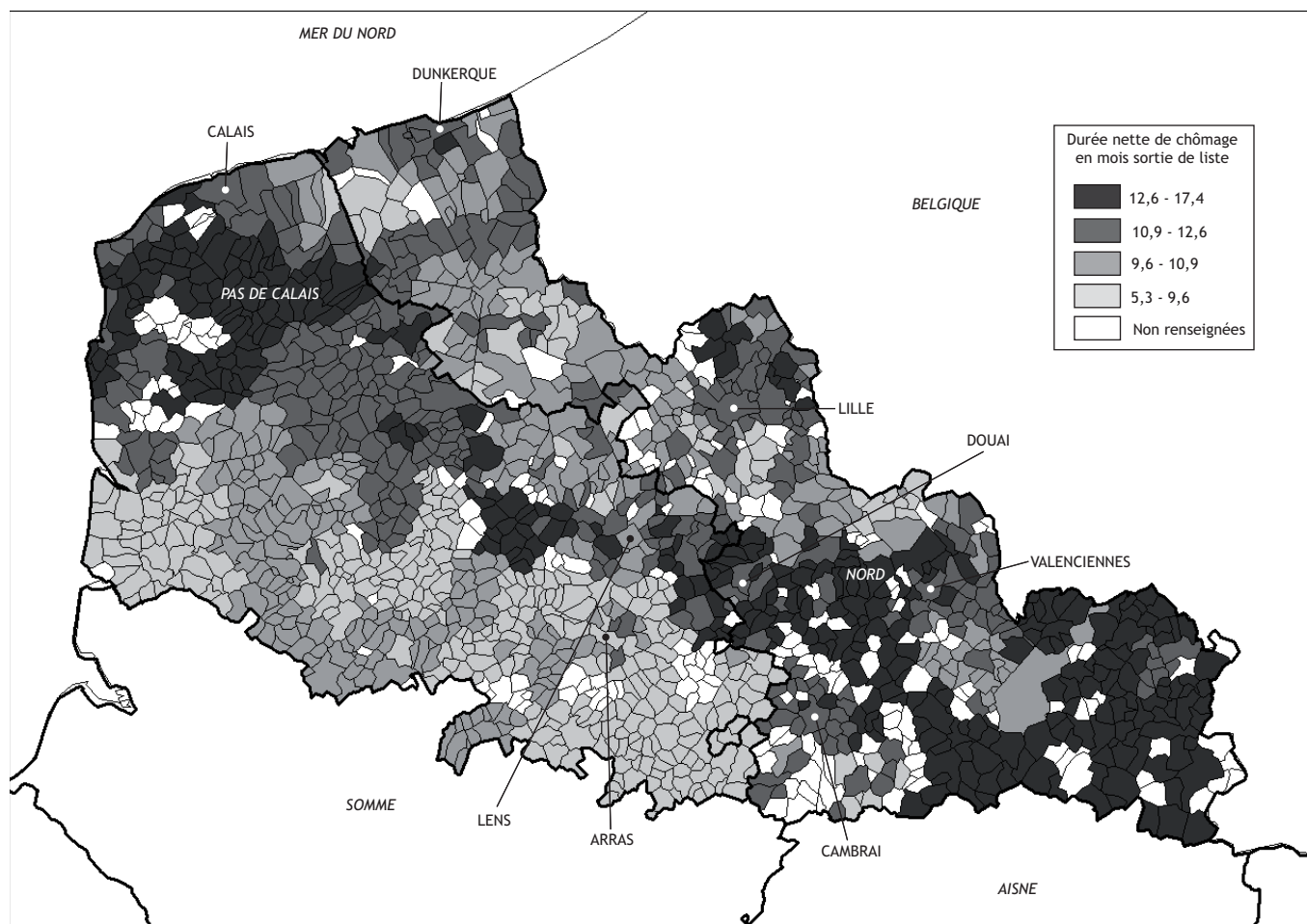
bénéficie ainsi d'un « effet frontière » positif. Plus généralement, la présence de territoires frontaliers tend partout en France à favoriser les sorties du chômage, sauf dans le Nord-Pas-de-Calais, où les communes frontalières de la Belgique n'apparaissent pas comme spécialement avantagées par leur localisation. Les durées nettes d'inscription sur les listes de l'ANPE de ces communes présentent des valeurs similaires à celles des autres communes de la région (carte 2).

la demande de main-d'œuvre traditionnelle et de mauvais appariements sur les marchés locaux du travail, sources d'un retour à l'emploi plus difficile. Ainsi, le département du Nord concentre davantage que celui du Pas-de-Calais les établissements de spécialisation de la région et des activités tertiaires. Or c'est le sud du département du Pas-de-Calais qui présente les plus courtes durées d'inscription sur les listes de l'ANPE. Il est vraisemblable que le département du Nord pâtit du déclin de sa demande de main-d'œuvre industrielle traditionnelle et d'une composition locale de sa main-d'œuvre en inadéquation avec les nouveaux besoins de son tissu économique : la main-d'œuvre dispose de qualifications en partie inadaptées aux

L'effet « spécialisation de l'emploi »

La concentration de certaines activités économiques en déclin ou en forte mutation sur certaines parties du territoire peut induire une diminution totale de

Carte 2
Les durées nettes d'inscription sur les listes de l'ANPE dans le Nord-Pas-de-Calais



Lecture : les « durées nettes » sont établies en calculant les taux de sortie des listes de l'ANPE que la localité aurait si sa population avait la même structure que celle de la région (en neutralisant l'effet du sexe, de l'âge, de la nationalité, de la situation matrimoniale, du nombre d'enfants, du plus haut diplôme obtenu, handicap, du type de contrat recherché, du métier recherché...). Les communes en gris clair sont celles où l'on sort en moyenne le plus vite des listes (durées nettes faibles). Les communes en gris foncé sont celles où la vitesse de sorties des listes est la plus lente (durées nettes élevées).

Source : CEE, estimations Solstice, à partir du Fichier Historique Statistique de l'ANPE 2001-2006.

besoins nouveaux dans le département, compte tenu des mutations des secteurs dans lesquels elle était initialement positionnée. On visualise ainsi nettement l'empreinte du bassin houiller de la région (passant par Béthune, Lens, Douai et Valenciennes), qui se caractérise par des durées nettes d'inscription sur les listes des demandeurs d'emploi parmi les plus élevées de la région (carte 2).

L'effet « durabilité de l'emploi »

Un autre effet remarquable, de « durabilité de l'emploi », ressort des études régionales. Certains territoires présentent des durées brutes d'inscription sur les listes de l'ANPE parmi les plus courtes de la région quand on considère l'ensemble des sorties d'au moins un mois, mais se positionnent moins favorablement quand sont prises en compte uniquement les sorties d'au moins six mois. Il peut s'agir de territoires comportant des zones touristiques, qui génèrent de l'emploi saisonnier. La région Rhône-Alpes en donne un exemple : en Savoie, la comparaison des sorties « courantes » et des sorties « durables » des listes de l'ANPE (cartes 3 et 4) met clairement en évidence la présence d'activités liées au tou-

risme de montagne dans ce département (zones passant du gris clair au gris foncé). Ce tourisme favorise davantage les sorties courtes que les sorties plus pérennes. Certains territoires ruraux (par exemple dans le Loiret, la Sarthe, la Marne...) voient aussi leur position se dégrader lors du passage des sorties courantes aux sorties durables des listes. Ce recul de performances révèle vraisemblablement des reprises d'emploi de courte durée, symptomatiques de contrats saisonniers et/ou précaires.

L'effet « capitale régionale »

Les performances des capitales régionales sont très souvent meilleures lorsque l'on ne corrige pas des effets de composition de la main-d'œuvre. Cela signifie que les caractéristiques des demandeurs d'emploi qui y

résident agissent favorablement sur la vitesse du retour à l'emploi. Ce constat n'est pas purement spécifique aux capitales régionales ; il est valable pour la plupart des grandes métropoles, qui concentrent généralement des populations plus jeunes et plus qualifiées que la moyenne nationale.

Les 22 études régionales [2] ont permis de préciser les contours de zones homogènes du point de vue des chances de sortir des listes de l'ANPE, ce qui peut être utile pour établir des diagnostics territoriaux. On constate que ces zones ne correspondent pas nécessairement à celles des territoires de la politique d'emploi, à celles des zones d'emploi, des cantons, des bassins de vie et de n'importe quel autre zonage existant. Ces différences soulignent la difficulté de définir les bons périmètres de l'action publique pour l'emploi.

Jonathan BOUGARD (CEE et TEPP**),
Emmanuel DUGUET (EPEE-Université d'Evry, CEE et TEPP),
Yannick L'HORTY (EPEE-Université d'Evry, CEE et TEPP) et Florent SARI
(OEP-Université de Marne La Vallée, CEE et TEPP)*

* CEE : Centre d'Études de l'Emploi.

** TEPP : Travail, Emploi et Politiques Publiques.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

sont édités par le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.

www.travail.gouv.fr (Rubrique Études, Recherche, Statistique de la DARES)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22. (60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23. (12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43

Réponse à la demande : e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédactrice en chef : Alice Guerber-Cahuzac. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.

Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.

Impression : Ateliers Modernes d'Impression, 19, rue Latérale, 92404 Courbevoie.

Abonnements : dares.communication@dares.travail.gouv.fr Publicité : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.



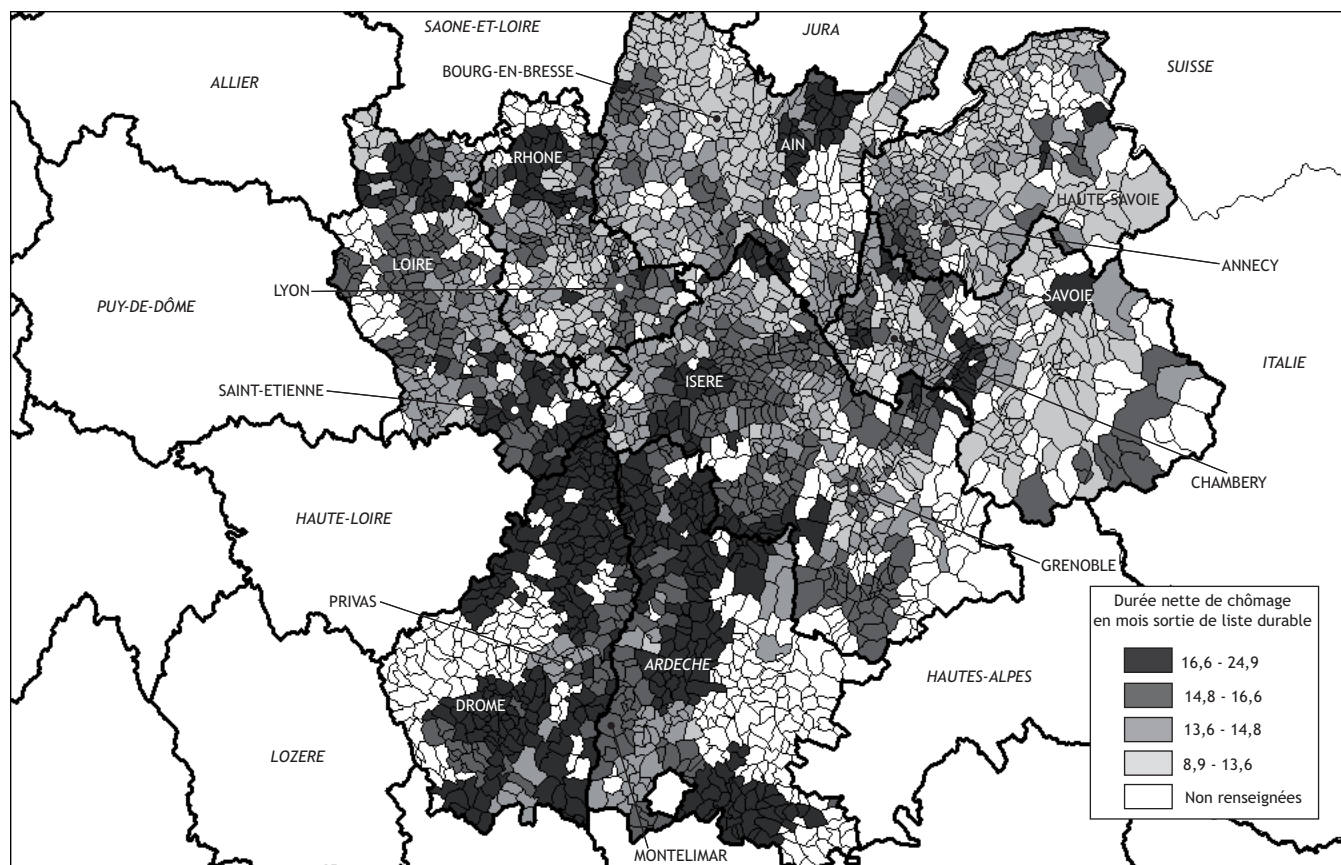
Carte 3
Les durées brutes d'inscription sur les listes de l'ANPE en Rhône-Alpes

Sorties de plus d'un mois



Carte 4

Sorties de plus de six mois



Lecture : les communes en gris clair sont celles où en moyenne l'on sort des listes de l'ANPE le plus vite. Les communes en gris foncé sont celles où l'on sort le moins vite. Les cartes 3 et 4 représentent les distributions régionales des durées brutes d'inscription (en mois), selon que l'on retient les sorties de listes de plus d'un mois ou de plus de six mois. Chaque quartile est figuré par une couleur.

Source : Estimations Solstice, CEE, à partir du Fichier Historique Statistique de l'ANPE 2001-2006.

Pour en savoir plus

- [1] Duguet E., Goujard A., L'Horty Y. (2009) ; « Les disparités spatiales du retour à l'emploi : une analyse cartographique à partir de sources exhaustives », *Économie et Statistique*, n°415-416.
- [2] Duguet E., L'Horty Y., Sari F. (2008) ; « Les disparités spatiales de sortie du chômage : vingt-deux analyses régionales ». *Documents d'étude de la Dares*, n° 2008-138, avril.
- [3] Goujard A., L'Horty Y. (2008) ; « Définition des zones témoin pour l'expérimentation du revenu de solidarité active », *Rapport de recherche du CEE*, n°43, avril.
- [4] Duguet E., Goujard A., L'Horty Y. (2006) ; « Retour à l'emploi : une question locale ? », *Connaissance de l'emploi*, Centre d'études de l'emploi, n°31, juin.
- [5] Duguet E., L'Horty Y., Sari F. (2009) ; « Sortir du chômage en Ile-de-France : disparités territoriales, spatial mismatch et ségrégation résidentielle », *Revue économique*, à paraître.
- [6] Bougard J., Duguet E., Goupil L., L'Horty Y., Sari F. (2008) ; « Mesurer les disparités spatiales du retour à l'emploi : une exploration en Provence-Alpes-Côte d'Azur », *Région et Développement*, n°27.
- [7] Bougard J. (2009) ; « Sorties du Revenu Minimum d'Insertion et emplois de proximité », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, à paraître.
-